



CAMPAGNE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

PLUS DE 300 RÉGULARISATIONS !

Suite à nos échanges avec l'administration concernant la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires, plusieurs problèmes ont été décelés :

- De l'insuffisance de communication côté DRCPN
- Des problèmes de transmissions côté service
- Des retards de paiement côté SGAMI
- Une erreur de tableur pour le calcul

Sur ce dernier point, la DRCPN a procédé à la correction pour près de 300 agents, pour des sommes allant de 14 € à 160 €.

Rattrapage sur la paye de mars 2022.

Par contre nous avons relevé une aberration dans la lecture des textes pour laquelle nous effectuons une nouvelle action :

Les heures créditées au titre d'un rappel (200%) sont écrêtées ce qui veut dire que si vous avez effectué 4 H.S. sur rappel, on vous crédite de 8 H.S. que vous pourrez :

- soit récupérer en 1 journée de repos
- soit placer en 1 journée de CET rémunérée (imposable)
- soit mettre en paiement via la campagne H.S. **MAIS ON NE VOUS PAIERA QUE 4 HEURES TOUT EN DÉBITANT 8 HEURES !**

Et charge à l'agent de savoir quel type d'heure il se fait rémunérer... **Inadmissible !**

Une explication d'un ratio heures indemnisées / montant de l'indemnisation parfois inférieur au SMIC ! Compte-tenu du manque de précision préalable, un recours au tribunal administratif ne semble pas impossible !

SNIPAT, SYNDICAT D'EXPERTISE